

BIENVENUE à la déchèterie du Guillestrois Queyras

8 389 tonnes de déchets ménagers et assimilés* sont produits chaque année sur le territoire de la **Communauté de communes du Guillestrois-Queyras** dont **44%** sont déposés à la déchèterie.

*base chiffrée sur l'année 2019



QUELS DÉCHETS
PEUT-ON
DÉPOSER EN
DÉCHÈTERIE



Le rôle des déchèteries



Déchèterie

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI, ON PEUT RÉDUIRE NOS DÉCHETS !

En effet, bien que le tri des déchets soit essentiel, de nombreuses solutions existent afin d'éviter de produire des déchets :

le réemploi



Des lieux de ventes :

- 2 boutiques de réemploi (Saint-Martin-de-Queyrières et Guillestre),
- un magasin de vente de matériaux à l'Argentière-la-Bessée,
- une boutique en ligne : lamiraille.org/products-category/materiaux.

Pour tous renseignements et horaires d'ouvertures : lamiraille.org ou bien au 04 92 49 62 88

La Miraille propose :

Un service de récupération, valorisation de vos objets inutilisés et/ou en état de marche :

- directement à la Ressourcerie « la Miraille » de Saint-Martin-de-Queyrières,
- dépôt de matériaux (outils, chantiers) à la « plateforme de réemploi des matériaux » de L'Argentière-la-Bessée,
- en collectes gratuites à domicile sous conditions sur simple rendez-vous.

Chaque année la Miraille évite la production de 218 Tonnes de déchets*

la réparation



Des professionnels sur le territoire vous proposent leur service afin de réparer vos objets cassés.

- Découvrez la liste des réparateurs du Guillestrois, Queyras et de l'Argentiérois sur le site www.smitomga.com



La Croix Rouge récupère vos objets et vêtements.

- Antenne de Guillestre : 06 47 85 56 26
- ul.embrun@croix-rouge.fr • hautesalpes.croix-rouge.fr



Le Secours Populaire récupère vos vêtements propres et secs.

- Fédération des Hautes-Alpes : 04 92 43 05 21
- contact@spf05.org • secourspopulaire.fr/05



Les fils d'Ariane mettent à disposition vos textiles et linge.

L'association accepte également le linge usagé sous conditions.

- lesfilsdariane.com

l'achat durable



Soyons attentifs à nos achats !

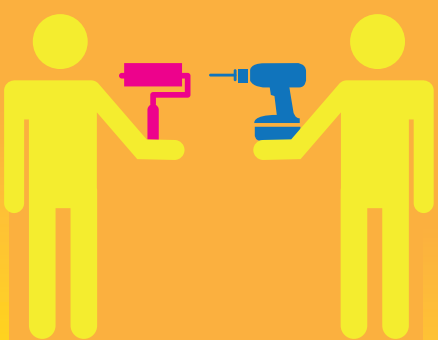
Depuis 2021, la loi impose un indice de réparabilité sur 5 catégories de produits :

- lave-linges à hublot,
- smartphones,
- ordinateurs portables,
- téléviseurs,
- tondeuses à gazon électriques.

Plus d'info sur : ecologie.gouv.fr/indice-reparabilite



prêter ou louer, vous y avez pensé ?



De la perceuse à l'appareil à raclette, de nombreux objets peuvent être prêtés ou sont disponibles à la location dans notre territoire ! c'est plus économique et ça génère moins de déchets.

et les « déchets verts » au jardin !



Les branches coupées peuvent être broyées pour servir de paillage ou être compostées. Vous pouvez aussi faire un tas et vous aurez peut-être la chance d'abriter une famille de hérissons... Biodiversité garantie !



Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !